





AVISU CESEC 2022-42¹ AVIS CESEC 2022-42

Relatif à la Rilativu à a

Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte

Pruposta di cunvinzioni rilativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territuriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6;

Vu la lettre de saisine du 09 novembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la Proposition de convention relative au financement des centres d'immersion linguistique du Cismonte;

Vistu a lettera di prisentazione di u 09 di nuvembre di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chi dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a Pruposta di cunvinzioni rilativa à u finanziamentu di i centri in immersioni linguistica di Corsica Suprana

Après avoir entendu, Bernard FERRARI, Directeur de la langue corse ;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTO, per a cummissione « lingua corsa è u so sviluppu »;

Adopté à l'unanimité

Votants: 45

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica Adunitu in seduta pienaria u 22 di nuvembre di u 2022, in Aiacciu Prununzia l'avisu chi seguita

Tant dans le Pianu lingua 2020 que dans celui du Contrat de Plan Etat / Région, la Collectivité de Corse s'est engagée à soutenir l'organisation de classes transplantées dans les « centres de séjours et d'études corses ».

Ce soutien se matérialise par le biais d'une convention, reconduite depuis 2016, entre la Collectivité de Corse et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse. Il permet la gestion et le fonctionnement des 3 centres situés en Haute-Corse. Ces centres accueillent les classes ayant un projet de développement de l'enseignement de la langue corse pour des séjours d'une semaine ou de plusieurs journées réparties sur l'année scolaire. Ils permettent aux enfants de bénéficier d'un environnement entièrement corsophone.

Pour l'année 2022 / 2023, en l'absence de CPER en cours de finalisation, il est proposé de reconduire cette convention pour un montant de 268.000 €. Ce montant sera imputé aux crédits alloués pat la Collectivité de Corse dans le cadre du volet langue corse du CPER 2021 / 2027 en cours d'élaboration.

Un comité de suivi composé des représentants de chacun des partenaires est institué pour effectuer l'évaluation administrative, financière et pédagogique de l'action.

Le CESECC souligne tout l'intérêt de ces structures pour le développement de la langue corse parce qu'elles accompagnent, à travers un autre contenu, l'action pédagogique des écoles.

Le CESECC apprécie que la Collectivité de Corse tienne ses engagements et continue de soutenir ces structures bien que le CPER, dans lequel ces financements doivent s'inscrire, ne soit pas finalisé pour la période en cours. Il invite la Collectivité de Corse à prendre toute sa part dans l'élaboration de ce plan en intensifiant son action.

Le CESECC note que le montant de la subvention n'a pas évolué depuis 5 ans alors que les coûts de fonctionnement de ces centres ont augmenté et que les subventions, par ailleurs, ont augmenté de 1 % par an. Il souhaite que ces financements soient réétudiés et réactualisés pour être indexés sur l'inflation. De plus, il préconise un rattrapage du différentiel financier sur ces 5 dernières années.

Le CESECC estime qu'il est possible d'élargir l'utilisation de ces centres vers un public non scolaire par exemple. A ce titre, il recommande la mise en place d'une réflexion plus stratégique.

Le CESECC pense que le maillage du territoire est important pour tenir compte de la diversité linguistique. A cet égard, il encourage la création de nouveaux centres.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI